

La guerre des chaînes d'info

Écrit par M.C.

Vendredi, 11 Décembre 2009 14:52

Canal + a été condamné jeudi 10 décembre 2009 en référé pour concurrence illégale. BFMTV accuse la société d'imposer à ses cinq millions d'abonnés sa chaîne d'information en continue, i-Télé, au démarrage des décodeurs de Canalsat. Le tribunal de commerce de Nanterre ordonne au groupe Canal + Distribution de mettre un terme à l'affichage automatique de la chaîne i-Télé sous 24 heures, sous peine d'une amende de 10 000 euros par heure de retard. Un expert a été nommé afin d'étudier l'impact de l'opération menée par Canal + sur les audiences d'i-Télé. Il rendra un rapport en février 2010. La chaîne cryptée a décidé de faire appel de sa condamnation, estimant que « l'opération promotionnelle dénoncée avec tapage par BFMTV n'a causé à ce groupe aucun préjudice ». Canal + ne conteste pas la mise en avant de sa chaîne d'information en continu, mais estime que cela relève de sa « simple liberté commerciale ».